

4192

C I L S S

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF



Burkina Faso



Cap-Vert



Gambie



Guinée Bissau



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad

PROJET DIAGNOSTIC PERMANENT

PERMANENT DIAGNOSIS PROJECT

REUNION DE COORDINATION

CILSS/CCE/ITALIE

ROME 6 ET 7 MAI

PERSPECTIVES POUR UNE NOUVELLE PHASE DU
PROJET "AMELIORATION DES INSTRUMENTS DE DIAGNOSTIC PERMANENT
POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

VERSION 2.

PR/DIAPER/

ECA/D20/1991

AVRIL 1991

**COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL**

(C I L S S)

PROJET DIAGNOSTIC PERMANENT II

PERSPECTIVES POUR UNE NOUVELLE PHASE
DU PROJET "AMELIORATION DES INSTRUMENTS
DE DIAGNOSTIC PERMANENT POUR LA
SECURITE ALIMENTAIRE"

VERSION 2.

PR/DIAPER/24/04/91

ECA/D20/91

AVRIL 1991

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

SOMMAIRE

	<i>PAGES</i>
I. <u>EVOLUTION DE LA REFLEXION DANS LA RECHERCHE DE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES PAYS DU CILSS</u>	1
II. <u>IMPORTANCE RECONNUE DE L'INFORMATION PERMANENTE ET FIABLE POUR SOUTENIR LA NOUVELLE APPROCHE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE</u>	3
III. <u>POSITIONNEMENT ET OBJECTIFS DU PROJET DIAGNOSTIC PERMANENT</u>	4
3.1. <i>Finalité du projet et positionnement</i>	4
3.2. <i>Objectifs spécifiques du projet</i>	5
3.2.1. <i>Objectifs spécifiques</i>	5
3.2.2. <i>Les moyens pour atteindre ces objectifs spécifiques</i>	6
IV. <u>RAPPEL DU BILAN DES ACTIVITES DU PROJET DIAGNOSTIC PERMANENT II</u>	7
V. <u>AXES DE TRAVAIL DU PROJET DIAGNOSTIC PERMANENT III</u>	10
1. <i>Consolidation et valorisation des acquis</i>	10
2. <i>Recherche de synergie</i>	16
3. <i>Analyse</i>	17
VI. <u>DETAILS D'EXECUTION DU PROJET</u>	19
6.1. <i>Organisation du Projet</i>	19
6.2. <i>Suivi du Projet</i>	22
6.3. <i>Coût du Projet</i>	22
6.4. <i>Durée du Projet</i>	22

1. Introduction

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records and the role of the auditor in this process.

It is essential for the auditor to ensure that all transactions are properly recorded and that the books are balanced.

The auditor should also be aware of the various methods used to record transactions and the potential for errors.

One of the primary responsibilities of the auditor is to verify the accuracy of the financial statements and to report on their fairness.

This involves a thorough examination of the accounting records and a comparison of the results with the financial statements.

The auditor should also be alert to any irregularities or suspicious transactions that may indicate fraud or mismanagement.

In addition, the auditor should maintain a high degree of independence and objectivity throughout the audit process.

It is the auditor's duty to provide an unbiased opinion on the financial statements and to disclose any material weaknesses or deficiencies.

The final part of the document discusses the importance of communication and the role of the auditor in providing advice to the client.

The auditor should maintain open lines of communication with the client and should be prepared to answer any questions or concerns.

It is also important for the auditor to provide clear and concise reports that are easy to understand and that provide useful information to the client.

The auditor should also be prepared to provide advice on how to improve the client's internal controls and to prevent future errors or irregularities.

I. EVOLUTION DE LA REFLEXION DANS LA RECHERCHE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES PAYS DU CILSS

La sécurité alimentaire s'entend comme "un accès de tous, à tout moment, à suffisamment de nourriture pour une vie active et saine".

La réalisation de la sécurité alimentaire suppose :

- une disponibilité permanente, c'est-à-dire une offre suffisante de produits vivriers (locaux ou importés)
- une accessibilité, c'est-à-dire un pouvoir d'achat alimentaire suffisant des ménages.

L'objectif de sécurité alimentaire est un objectif que les Etats Sahéliens peuvent atteindre par l'amélioration des politiques agricoles et alimentaires et par le développement des échanges dans une optique régionale.

Le colloque de Nouakchott en 1979, avait préconisé des mesures d'amélioration des politiques céréalières. Ces mesures centrées autour du développement de la production par l'intensification, n'ont pas beaucoup mis l'accent sur l'amélioration de la fluidité du marché et le développement des échanges régionaux. L'aide alimentaire devait jouer un rôle assez important. Ces mesures ont eu un faible impact.

Ceci s'explique par les difficultés réelles des Etats à maîtriser de nombreux facteurs défavorables. L'instabilité climatique et les variations des prix sur les marchés internationaux sont des facteurs que les économies sahéniennes subissent, davantage qu'elles ne les intégraient. Le faible niveau d'intégration des activités économiques dans les Etats, comme à l'échelle régionale, ne permet pas de répondre avec la souplesse nécessaire, à cette instabilité de l'environnement. Au contraire, les politiques économiques, et notamment celle de prix, sont dans la plupart des cas rigides et marquées par de profondes disparités à l'échelle régionale. La dépendance extérieure accrue dans un contexte de crise internationale renforce ces difficultés. La crise financière et les problèmes budgétaires que connaissent tous les Etats sont de nouvelles contraintes en même temps qu'elles conduisent à remettre en cause les politiques suivies.

Ces dernières années, plusieurs changements sont intervenus et ont progressivement modifié la manière de voir la réalité et de poser la problématique de la sécurité alimentaire. Parmi ces changements, on peut noter :

- la préoccupation d'une meilleure information pour de meilleures

politiques s'est renforcée davantage au point d'être en passe de devenir une priorité dans les Etats. Le manque de données fiables est aujourd'hui identifié par la plupart des analyses comme un des obstacles majeurs à l'amélioration des politiques sectorielles.

Mais la question s'est aussi précisée : on est passé du stade où on se dit "il faut de l'information" à celui, plus opérationnel, cherchant à savoir "quelle information ? comment l'élaborer ? et comment s'en servir ?". Aujourd'hui, il devient clair que pour être utile, l'information doit être spécifique.

- Les problèmes d'organisation du marché, posés par les récoltes relativement abondantes dans la plupart des pays du CILSS durant les années 1986/87 et 1988/89, ont montré qu'aujourd'hui, dans le Sahel, il ne s'agit plus seulement de gérer les déficits, mais aussi les excédents. Alors que des mécanismes nouveaux de régulation du marché commençaient à produire leurs effets, l'arrivée inopportune de l'aide en période de hausse de l'offre révélait les limites de celle-ci et soulignait les difficultés des politiques céréalières.

- Cette situation actuelle renforce l'idée que, quels que soient les niveaux de récoltes dans les pays du CILSS, la sécurité alimentaire doit être pensée à l'échelle régionale.

- **La libéralisation de la commercialisation a gagné du terrain sous la poussée des PAS et PASA.**

- **Les progrès dans la transformation et les études sur les échanges régionaux ont produit une nouvelle dynamique des marchés.**

Enfin, la mise en place de stratégies alimentaires, le plan céréalière au Burkina notamment, basées sur la coordination des actions des différents partenaires, a fait progresser concrètement **l'idée que la sécurité alimentaire est affaire de concertation**. Dans le contexte de ressources rares des pays Sahéliens, une meilleure coordination de l'action est plus que nécessaire.

Ainsi donc, depuis le milieu des années 80, on est passé d'une problématique de déficit au centre de laquelle l'aide alimentaire occupait une place importante, à une vision plus globale de la sécurité alimentaire au sein de laquelle la dynamique des marchés retrouve une place de choix; **cette nouvelle vision qui est moins sectorielle implique un besoin de gestion plus fine des politiques avec des interventions plus diversifiées.**

La contrainte majeure dans cette nouvelle vision pourrait être le manque d'information fiable pour élaborer et suivre les politiques alimentaires.

II. IMPORTANCE RECONNUE DE L'INFORMATION PERMANENTE ET FIABLE POUR SOUTENIR LA NOUVELLE APPROCHE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Le retrait de plus en plus affirmé de l'Etat et les connaissances sur le fonctionnement des économies des pays sahéliens et côtiers (importance des circuits informels, etc...) ont montré **qu'il faut, une gestion plus efficace des politiques et donc des informations plus précises aussi.**

En effet, avec la libéralisation de la commercialisation (céréales et bétail), ainsi que l'alternance de déficits et de relatifs excédents, et les besoins d'information ont augmenté et se sont diversifiés.

Ainsi, par rapport au problème de l'aide alimentaire, les décideurs ne se contentent plus du solde final du bilan céréalier prévisionnel. Ils sont devenus plus exigeants, ils veulent des informations plus précises sur les stocks (paysans, commerçants, étatiques, etc.), sur la consommation, etc. .

Il faut même des informations fines et précises sur les zones et populations à risque, pour éviter des effets négatifs de l'aide alimentaire. La Charte de l'aide alimentaire, pour son application correcte, exige des évaluations fiables des situations alimentaires. Les informations sur les prix (des céréales et bétail) sont aussi nécessaire de plus en plus.

Un débat de fond est aujourd'hui ouvert :

- sur les moyens d'améliorer les politiques nationales de prix, de crédit, de stockage et d'échange ;
- sur la nécessité de protéger les agriculteurs face aux importations à bas prix du marché international ;
- sur la nécessité de mieux coordonner les aides alimentaires et de mieux les intégrer dans les politiques de développement ;
- enfin sur les modalités possibles d'harmoniser les politiques nationales et de développer les échanges régionaux.

La résolution de ces problèmes est un impératif pour garantir la sécurité alimentaire des pays sahéliens. Des mesures sont déjà prises dans ce sens et une réflexion plus générale sur la convergence régionale des économies sahéliennes est en cours. **Mais l'amélioration de l'information, pour créer les conditions de l'amélioration des politiques, reste le préalable à toute action solide dans ce sens.**

La gestion plus fine des politiques alimentaires se heurte donc à :

- un manque d'informations fiables
- des informations trop dispersées, non comparables et trop ponctuelles (cas des études).

Il faut donc une meilleure adéquation de la production des données avec les besoins nouveaux des utilisateurs.

Il se trouve que les services nationaux des statistiques dans les Etats du CILSS sont peu outillés pour répondre à ces changements dans la demande d'information. Pour les rendre plus aptes à produire l'information adéquate et opportune, il n'y a pas d'autres **solutions que de les appuyer**, se substituer à eux étant une entreprise vaine. Cependant, il faut reconnaître que la production de **l'information coûte cher**. D'où la nécessité :

- d'alléger les coûts (en s'investissant dans la recherche de nouvelles méthodes) ;
- de mieux coordonner l'existant, et de trouver la synergie pour développer la capacité de gestion ;
- de faire des choix pour trouver une bonne adéquation entre efficacité et coût permettant d'avoir l'information permanent et fiable pour soutenir la nouvelle approche de sécurité alimentaire.

En un mot, **il faut développer les capacités nationales et régionales de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion.**

La poursuite des activités du projet Diagnostic Permanent s'inscrit parfaitement dans ce cadre.

III. POSITIONNEMENT ET OBJECTIFS DU PROJET DIAGNOSTIC PERMANENT

3.1. Finalité du projet et positionnement

La finalité du projet Diagnostic Permanent III est de contribuer à la sécurité alimentaire des pays du CILSS par l'amélioration de l'information pour les politiques agro-pastorales et alimentaires et de développement des échanges.

Le projet s'inscrit dans le prolongement des projets Diagnostic Permanent I et II.

Le projet régional Diagnostic Permanent III devra apporter un appui technique matériel et financier aux services nationaux producteurs de données sur la sécurité alimentaire afin de leur permettre de produire et diffuser une information adéquate aux besoins des décideurs c'est-à-dire :

- fiable
- en temps opportun
- comparable à l'échelle régionale.

Le projet Diagnostic Permanent III devrait évoluer comme une composante fondamentale du système de Sécurité Alimentaire du CILSS dont le mode de fonctionnement devrait être bien défini et convenu par toutes les parties concernées.

Le projet développera des relations diverses avec les projets et programmes connexes, notamment, avec le Projet "Surveillance des Ressources Naturelles et Renouvelables" (S.R.N.R.), AGRHYMET, PAROC, INSAH, etc. .

La complémentarité sera recherchée par le projet, tant en ce qui concerne la mise au point et l'amélioration de méthodologies, que la diffusion et éventuellement l'analyse des informations collectées.

3.2. Objectifs spécifiques du projet

3.2.1. Objectifs spécifiques

L'action proposée vise à préserver et renforcer les acquis du projet Diagnostic Permanent II et à pallier ses insuffisances. Elle sera non seulement une poursuite et un approfondissement de celle engagée par DIAPER II, mais concerne aussi le développement d'un système d'appui à la prise de décision des Etats membres en matière de politiques agricoles et alimentaires dans un cadre régional.

A la lumière du bilan des activités DIAPER II, de l'évolution récente de la réflexion sur la problématique de la sécurité alimentaire, et de l'environnement institutionnel, les contours de l'action proposée peuvent se dessiner autour des **3 sous-objectifs spécifiques** suivants :

- consolidation et valorisation des acquis
- recherche de synergie
- développement des capacités nationales et régionales d'analyse.

3.2.2. Les moyens pour atteindre ces objectifs spécifiques :

Dans l'optique d'une prise en charge des dispositifs de collecte, par les Etats (sur budget national, ou fonds de contre-partie, ou autres services), le projet réalisera les actions qui suivent :

a) appui dans les domaines suivants :

- institutionnel : décloisonner l'information, coordonner les actions et les acteurs au moyen de réunions, de l'animation et de la diffusion
- méthodologie : améliorer et expérimenter les méthodes, au moyen d'appui de spécialiste, de bilans méthodologiques et d'opérations pilotes
- logistique : équiper les services nationaux et leur fournir les moyens de fonctionnement dans l'optique de désengagement progressif du projet
- formation : moyenne et longue durée.

b) Autres actions :

- harmonisation régionale des méthodes
- définition d'un cadre régional d'information sur la sécurité alimentaire.

Le champ d'action ainsi défini étant très vaste, le projet ne pourra pas apporter des appuis de même nature dans tous les domaines. On distinguera les domaines où le projet Diagnostic Permanent III :

- . sera engagé jusqu'à l'appui logistique
- . recherchera avec d'autres partenaires un appui logistique
- . fournira un appui méthodologique, sans financement logistique et sollicitera de la synergie.

IV. RAPPEL DU BILAN DES ACTIVITES DU PROJET DIAGNOSTIC PERMANENT II

Ces dernières années, le CILSS a engagé plusieurs actions qui contribuent à améliorer la disponibilité ou la qualité des informations nécessaires aux responsables des politiques agricoles et alimentaires.

Parmi elles, le projet Diagnostic Permanent II (DIAPER II) s'est particulièrement investi dans l'amélioration des statistiques des secteurs céréales et élevages.

A travers ses programmes annuels de la présente phase, le projet a mené de multiples activités pour la réalisation de ses différents objectifs.

Ainsi, l'enquête agricole annuelle qui permet d'obtenir la production a été le pivot de toutes les activités de DIAPER. Ensuite, il y'a eu les enquêtes "Stocks Paysans" qui permettent de connaître d'autres disponibilités. Puis le projet a entamé des enquêtes qui devraient aider à mieux définir les utilisations céréalières : consommation, semences, pertes.

Parallèlement à ces opérations, le projet s'est intéressé aux informations sur les marchés céréaliers, pour en connaître les tendances : abondance ou pénurie.

Tout en s'investissant dans le secteur céréalier, le projet reste conscient que le bilan céréalier, bien qu'important ne saurait rendre compte entièrement de la situation alimentaire des populations, laquelle peut dépendre d'autres productions, et notamment de l'élevage. La contribution de ce dernier secteur à la sécurité alimentaire peut se faire soit à travers les revenus qu'il génère, soit à travers l'apport direct à la ration alimentaire (viandes, lait, etc.).

Ceci justifie les opérations réalisées au niveau de l'élevage : enquête effectif du cheptel, suivi de paramètres zootechniques du troupeau, et suivi des marchés à bétail.

* **Un bilan des activités** de DIAPER II a été établi.

Les aspects positifs suivants peuvent être dégagés :

- . Le projet DIAPER II a contribué au **renforcement technique et opérationnel des structures nationales**, notamment les services statistiques de l'agriculture et de l'élevage. En effet, avec l'appui technique des animateurs locaux ou des experts de l'ECA/Centre, l'achat de certains matériels et le financement de l'essentiel du fonctionnement des enquêtes réalisées, le projet a aidé les services

nationaux concernés à exécuter leurs tâches quotidiennes et ainsi, à mieux remplir leurs missions. Ces services sont maintenant reconnus comme responsables et compétents dans le domaine des statistiques agricoles.

. Le projet a aidé à mieux faire comprendre l'intérêt de l'information pour la sécurité alimentaire, singulièrement l'information bien ciblée et opportune. Le projet a servi de catalyseur dans ce sens. Il s'est créé maintenant une sorte d'engouement pour les statistiques. Une "habitude" voire un besoin d'informations s'installent. Ainsi, malgré ses moyens limités, l'audience du projet est très grande.

. Le projet a permis :

-d'avancer dans l'amélioration des statistiques agricoles et dans l'établissement du bilan céréalier. Des estimations de la production ont gagné certes en précision mais surtout en crédibilité et en opérationnalité dans la plupart du pays.

Des prévisions des récoltes sont maintenant faites à temps (au plus tard fin Octobre) et sont acceptées par les Institutions nationale et internationale. Les données définitives sur la production sont disponibles en Avril-Mai de l'année de commercialisation, au lieu de 2, voire 3 ans, après l'année de production, comme c'était le cas auparavant. Ainsi, les données, au lieu d'être des informations d'archives, sont soumises au jugement des utilisateurs, sous les feux de l'actualité.

Le projet a joué un rôle clé dans la mise au point de méthodologies d'enquêtes (recensement cheptel, stocks paysans, consommation, etc.). Il a facilité la mise en place de dispositifs nationaux de collecte et de traitement de l'information ayant un caractère scientifique.

- d'améliorer la transparence entre les Etats, entre les Etats et les Donateurs, et entre les Etats et le CILSS. La recherche de la coordination et de la concertation est demeurée la base permanente du projet.

. Le projet a joué un rôle capital dans l'avancement de la réflexion sur la sécurité alimentaire. Du fait de la publication annuelle des bilans céréaliers prévisionnel et ex-post, le projet est considéré comme leader dans le domaine de l'information pour la sécurité alimentaire. Le bulletin régional de l'ECA, sur la situation alimentaire des pays du CILSS est très apprécié.

. Le projet a contribué à **augmenter la crédibilité du CILSS** qui est accepté par les Etats et par les Donateurs. Le CILSS fait entendre sa voix dans toutes les arènes régionales et internationales, où se discutent les questions relatives à la sécurité alimentaire de la sous-région.

Malgré les points forts ci-dessus énumérés, des **faiblesses existent encore** :

. Il reste beaucoup à faire dans les domaines des statistiques agricoles et de l'élevage :

- **certains paramètres du bilan céréalier restent encore peu maîtrisés** : c'est le cas notamment de la consommation humaine, des pertes après récoltes, des semences, etc. .

- il y'a une **grande méfiance des techniciens** (et même des décideurs) à l'égard des solutions nouvelles visant à alléger les enquêtes.

. Il persiste des dangers multiples :

- **dépendance technique et surtout matérielle et financière des services nationaux** vis-à-vis des projets/programmes d'appuis extérieurs (des cadres de haut niveau, statisticiens ou économistes sont peu nombreux dans les services nationaux et l'Etat n'alloue pas aux dits services de moyens conséquents).

Les capacités financières des pays sont souvent faibles pour prendre en charge la totalité ou une partie importante du financement des dispositifs d'enquête.

- **influence politique sur les résultats des enquêtes**, et sur les bilans céréaliers.

- **la réussite du projet restera très fragile**, aussi longtemps que la fiabilité des données de base n'est pas assurée à long terme.

. Les animateurs locaux qui couvrent plus d'un pays paraissent surchargés et ne parviennent pas à consacrer suffisamment de temps à tous leurs pays d'intervention. Ainsi, certains pays semblent laissés pour compte. A

l'expérience, le **succès du concept d'animation locale prouve** qu'il n'y a pas de "petits pays".

- . Le décloisonnement de l'information et la coordination des acteurs demeurent imparfaits.
- . L'analyse des informations collectées et leur gestion sont restées, en général hors du champ d'action du projet.
- . La diffusion nationale et régionale est aussi insuffisante.
- . La formation moyenne et/ou longue durée n'a pas été entreprise dans le cadre du projet. Ce qui ne garantit pas la relève.

Du bilan précédent, *il se dégage que l'oeuvre entreprise à travers DIAPER II est loin d'être achevée* : si certains sous-objectifs connaissent un succès certain, d'autres, par contre, ne sont pas entièrement remplis. De plus, il faut noter que le projet s'est cantonné jusqu'à présent à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information. Les conditions sont maintenant réunies pour que le projet, tout en cherchant l'approfondissement et l'amélioration des données, fasse, l'analyse économique des données pour l'élaboration des instruments de décision plus spécifiques aux politiques de moyen et long termes.

Ceci justifie la nécessité de la poursuite du projet par une nouvelle phase : Diagnostic Permanent III.

V. AXES DE TRAVAIL DU PROJET DIAGNOSTIC PERMANENT III

Les objectifs spécifiques du projet ont été exposés au chapitre III. Il s'agit de :

- consolidation et valorisation des acquis
- recherche de synergie
- développement des capacités nationales et régionales d'analyse.

Conformément à ces objectifs, les axes de travail du projet seront les suivants :

1. CONSOLIDATION ET VALORISATION DES ACQUIS

Cet objectif signifie qu'il faut poursuivre et renforcer le travail de mise à la disposition des décideurs, des informations fiables, bien ciblées et produites

à temps opportun. C'est la consolidation et la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'information.

Ceci implique une amélioration toujours plus poussée des méthodologies de collecte et de traitement des enquêtes.

En même temps que la recherche de l'harmonisation nationale et/ou régionale des méthodes, il s'agira de favoriser le développement d'enquêtes légères en expérimentant et en vulgarisant des méthodes nouvelles.

Il faudra partir des acquis du projet actuel et chercher à définir les actions en termes de système d'information, c'est-à-dire de définir un cadre d'intégration des enquêtes dans lequel les informations sont articulées les unes aux autres en fonction des besoins des utilisateurs. Un tel système d'information doit combiner des enquêtes de base de type classique avec des enquêtes légères, innovées pour répondre à des besoins spécifiques.

Les actions à entreprendre sont :

a) Amélioration des bilans céréaliers

Le suivi de la situation alimentaire restera une des préoccupations essentielles du projet. Beaucoup d'efforts ont été fournis pour l'établissement des bilans céréaliers. Ces efforts doivent être poursuivis pour améliorer encore les dits bilans. Notamment il faudra d'une part, affiner la distinction entre les céréales (mil, maïs, riz, sorgho, etc.) et d'autre part, tendre vers la désagrégation spatiale (par Provinces ou Départements) plus poussée des bilans, car le bilan céréalier établi à l'échelle d'un pays, ne rend pas compte des situations locales qui peuvent être fort différentes. Conformément à l'esprit de la Charte de l'aide alimentaire, les évaluations de la situation alimentaire, devront se faire d'une manière de plus en plus fiable, et à temps.

L'action engagée **d'amélioration et d'harmonisation des méthodes** de collecte et de traitement pour la prévision et **l'évaluation des récoltes** doit continuer ; en même temps sera amélioré le suivi de la **campagne agro-pastorale**.

L'enquête "**stock paysan**" restera un volet de l'enquête agricole permanente.

Les conclusions des opérations test sur **la consommation céréalière en zones urbaine et rurale** devraient être tirées et rendues opérationnelles. On visera à rendre répétitive les enquêtes de consommation céréalière.

De même, les enquêtes "**semences**" et pertes "**céréalières**" devront être poursuivies pour permettre de tirer des conclusions pratiques pour leur généralisation.

Le suivi permanent des flux informels transfrontaliers devra être instauré.

b) Enquêtes d'élevage

Jusqu'alors, et fort justement, l'attention s'est portée essentiellement sur le bilan céréalier, mais, bien entendu, celui-ci ne saurait rendre compte à lui seul de la situation alimentaire même si dans les pays du Sahel les céréales en constituent l'élément de loin le plus déterminant. En effet, d'autres productions entrent dans la ration alimentaire ou peuvent contribuer par la création de revenus qu'elles génèrent à l'améliorer. Ceci justifie la recherche d'informations statistiques sur ces autres productions telles que celles de l'élevage.

Sur la base des recommandations du séminaire tenu à Nouakchott en Février 1989, sur la "problématique de l'information sur le secteur de l'élevage" des opérations avaient été entreprises dans le cadre de DIAPER II (effectif du cheptel, suivi des troupeaux, suivi marchés à bétail). DIAPER III poursuivra ces enquêtes tout en recherchant l'amélioration et l'harmonisation des méthodologies.

Il s'agira surtout de valoriser les résultats obtenus dans l'optique d'attirer d'autres intervenants dans ce domaine. Cependant, le soutien du projet aux services nationaux d'élevage ne devra pas être aussi important que celui apporté aux services statistiques agricoles.

c) La généralisation des systèmes d'informations sur les marchés céréaliers et à bétail

Le colloque de Lomé de Novembre 1989 a contribué à faire avancer la réflexion sur les espaces régionaux. Les politiques de libéralisation de la commercialisation et le succès relatif des systèmes d'information sur les marchés, permettent d'espérer que les échanges, régionaux intra et extra Sahéliens, en céréales et en produits d'élevage vont se développer de plus en plus.

Le projet Diagnostic Permanent III devra y concourir activement.

Dans ce sens, plusieurs opérations sont en cours dans les pays du CILSS. La tactique a été, en général, de commencer à fédérer plusieurs collecteurs et décideurs autour de quelques enquêtes intégrées (en commençant par les prix de marché), afin de provoquer un effet d'entraînement.

Des enquêtes "prix" sont donc réalisées dans la plupart des pays du CILSS. Il s'agira de les généraliser dans tous les pays et à d'autres paramètres. De plus, les récents travaux de l'INRA et UNB sur les espaces céréaliers régionaux ont permis d'obtenir beaucoup d'informations sur les flux

frontaliers. Il s'agira d'étudier les conditions de réaliser les éventuels dispositifs permanents aux points sensibles qui auront été mis en évidence par les travaux ci-dessus évoqués. Des études et enquêtes sur la commercialisation du bétail et produits animaliers devront être menées pour approfondir les connaissances sur les espaces régionaux et contribuer à l'intégration régionale (Pays CILSS et Pays Côtiers).

Les différentes opérations (flux, enquêtes ou études sur la commercialisation du bétail) concerneront aussi les pays côtiers. Le projet devra rechercher les voies nécessaires pour que les informations obtenues par ces opérations soient les plus complètes que possibles, géographiquement. Deux possibilités s'offrent :

- Soit, travailler en parfaite coordination avec les institutions qui couvrent géographiquement les pays côtiers ;
- Soit, rechercher dans ces derniers pays, des points d'ancrage qui permettraient au travail d'être mené à bien.

D'une façon générale, une attention particulière sera portée aux marchés des pays côtiers (prévisions des récoltes, prix et importations, etc.).

d) L'expérimentation méthodologique

L'expérimentation a pour but essentiel de rechercher et de tester des méthodes de collecte plus fiables et/ou plus légères. Les thèmes de cette action pourraient être par exemple :

- la consommation céréalière ou la consommation en produits animaux
- la commercialisation/les échanges de produits céréaliers et de l'élevage
- l'amélioration de la fiabilité des enquêtes par interviews des producteurs
- les techniques d'évaluation des cultures de contre-saison
- les recherches de convergences avec la télédétection
- les opérations d'élevage (à identifier).

Elle devrait être mise en oeuvre là où les Composantes Nationales disposent des moyens humains suffisants et en sentent la nécessité, mais elle sera programmée d'accord parties.

e) Pérennisation des systèmes d'information mis en place

Pour que les systèmes mis en place puissent résister à l'épreuve inévitable du retrait des différents projets qui les supportent, il faut que les capacités techniques et opérationnelles des structures nationales soient suffisantes. Pour ce faire, il faut :

- des gens de terrain en nombre suffisant et bien formés, appuyés par des cadres de conception de haut niveau aptes à établir des diagnostics des situations et à assurer un suivi-évaluation.
- des équipements de base nécessaires à la réalisation des opérations.
- des moyens de fonctionnement, adéquats pour permettre l'exécution correcte de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion.

La fiabilité des données ne peut-être assurée à long terme que si les conditions de pérennisation des dispositifs mis en place sont remplies.

Le projet DIAPER III doit contribuer à la satisfaction des conditions ci-dessus énoncées, mais il faudra que désormais, *il se place dans l'optique du désengagement progressif, et de la prise en charge progressive, par les ressources nationales, du fonctionnement des instruments statistiques mis à disposition.*

La prise en charge progressive par les Etats sera une priorité, car elle constituera un indice de l'utilité de l'appui du projet aux services nationaux.

Le projet veillera donc à se dégager petit à petit de l'appui financier et à se placer essentiellement sur le terrain de l'appui technique (méthodologie, conseils, formation à l'analyse).

Pour la durée du projet, il faudra identifier les besoins d'informations et définir des activités de collecte, de traitement, de diffusion et d'analyse. Les activités devront être planifiées au début du projet en même temps que les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exécution des tâches.

Un plan de prise en charge respective par les 2 parties (Etat concerné et projet) permettra au projet de se désengager progressivement.

S'agissant particulièrement des ressources humaines, les voies habituelles de formation (sur le tas, et par échanges d'expériences) devront être maintenues. Cependant, une action vigoureuse devra être engagée pour pallier les

insuffisances notoires en personnel qualifié dont souffrent les équipes nationales, notamment dans les pays lusophones. Le projet devra s'investir pour la formation de moyenne et longue durées. Pour ce faire, son rôle consistera à :

- identifier les besoins des Composantes nationales
- rechercher les lieux et les bourses d'études. A cet effet, une étroite coopération devra exister entre le projet, la CCE et l'Office des Statistiques des Communautés Européennes (OSCE).
- participer à la sélection des candidats.
- assurer éventuellement, la gestion des étudiants sélectionnés.

f) Intensification de la circulation de l'information

Afin que le projet Diagnostic Permanent III puisse contribuer efficacement au pilotage des politiques par sa capacité d'informer, de proposer et d'évaluer, il faudra : développer la circulation de l'information dans les pays du CILSS et au niveau régional et international. Le passage du diagnostic à la définition des politiques pour l'action est en effet conditionné par la capacité de diffuser l'information:

- . rapidement
- . sous une forme appropriée
- . aux endroits utiles.

La fonction de diffusion et de faire circulation de l'information, doit être permanente, et nécessite **le concours d'un spécialiste en communication pour mieux valoriser l'action et assurer la circulation de l'information dans le réseau créé par DIAPER.**

Une étude, efficacité/coût pourrait être réalisée en début de programme sur les moyens techniques de transmission de l'information en fonction des besoins.

Mais la diffusion des résultats consiste aussi, en grande partie, à animer des forums de décideurs (telle l'actuelle réunion des experts des pays du CILSS, sur les bilans de campagne) à partir du diagnostic réalisé. Des moyens doivent être prévus à cet effet, comme pour la circulation de l'information.

2. RECHERCHE DE SYNERGIE

Cet objectif comprend 2 aspects :

a) Approfondissement de la coordination et décloisonnement par l'animation

Décloisonner l'information et favoriser les convergences entre actions et projets d'actions au sein de systèmes d'information, reste la voie difficile, il est vrai, mais nécessaire. **La production des données sur un système alimentaire est une affaire de coordination et de mise en relation.** La poursuite de cet sous-objectif, doit aller dans le sens d'une plus grande coordination des acteurs. Les contacts entre collecteurs d'information dans chaque pays et décideurs (utilisateurs), doivent être intensifiés.

L'animation institutionnelle devra se poursuivre avec mission supplémentaire d'induire une démarche nationale favorisant la concertation régionale.

La dynamique de mise en place de cellules nationales de coordination des informations pour la sécurité alimentaire doit être renforcée. Chaque cellule s'appuiera sur des groupes spécialisés qui collectent et traitent l'information primaire. Il faut arriver à doter tous les pays de ce genre unique de coordination et d'en faire la référence en matière d'information pour la sécurité alimentaire.

Le projet DIAPER III, par l'intermédiaire des animations locales et de l'Equipe d'Appui de Coordination Centrale (ECA), jouera le rôle de catalyseur dans la coordination et le décloisonnement. L'ECA et les animateurs locaux joueront le rôle d'animateurs auprès des responsables des politiques alimentaires nationales et auprès des instances internationales.

S'agissant des animations locales, la nécessité d'avoir un animateur par pays a été mise en évidence.

Les Composantes Nationales, devront toutefois prendre l'initiative des actions et se situer de plus en plus en avant par rapport aux animateurs locaux.

Des séminaires, notamment "décideurs-collecteurs" seront organisés, tant au niveau national que régional. Des rencontres périodiques avec différents partenaires amélioreront la concertation nationale et régionale.

Le projet, en rapport avec le Club du Sahel doit assurer le suivi de la Charte de l'aide alimentaire, à travers le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel. Il faut noter que le consensus, des donateurs et des bénéficiaires, sur les situations alimentaires conjoncturelles et structurelles qui prévalent dans les pays du CILSS, reste en fait le meilleur garant du succès de l'application de la Charte.

b) Recherche et/ou renforcement de la complémentarité active avec les programmes et projets connexes

Il s'agira d'étudier, ou de poursuivre les voies d'intégration concrètes des différentes méthodes d'investigation actuelles ou à venir, pouvant améliorer les statistiques agricoles. Il s'agira notamment des applications de la télédétection, des méthodes sur les bilans hydriques ou les indices de végétations, et les méthodes terrestres par sondage, pour les prévisions et les évaluations des récoltes. Une telle complémentarité active, si elle aboutissait à des résultats probants, devrait, tout en valorisant aussi les autres projets impliqués, constituer un pas important dans l'allègement et l'amélioration des méthodologies des enquêtes classiques.

. Au niveau des méthodologies de prévisions et d'évaluation des récoltes, il s'agira :

- de tirer les conclusions de l'opération pilote menée en 4ème année de DIAPER II, conjointement par le projet "Surveillance des Ressources Naturelles Renouvelables" et DIAPER, et relative au rapprochement entre les méthodes terrestres et l'échantillonnage aréolaire. Si besoin en est, cette opération test devrait être renouvelée.

- d'étudier éventuellement les possibilités d'être associé dans la mise en oeuvre du projet pilote de Prévision des Productions Agricoles au Sahel (P4AS), à l'initiative duquel DIAPER II avait été associé en même temps qu'AGRHYMET, PSNR, SPACE. En même temps, il faudrait étudier les points de convergence avec AGRHYMET notamment au niveau du suivi de la campagne agro-pastorale.

. Au niveau du système d'information sur les marchés (céréaliers ou bétail), il s'agira de voir les complémentarités à établir avec le PAROC, l'INSAH, l'Assistance Technique Italienne, etc. .

Ce qui sera important et déterminant, *c'est la disponibilité de DIAPER III à rechercher la synergie avec d'autres programmes.*

3. ANALYSE

Cet axe implique qu'il faut *développer une capacité nationale et régionale d'analyse et de gestion de l'information pour la sécurité alimentaire.*

Le projet devra aider les Etats du CILSS à élaborer et/ou à maîtriser une bonne politique de gestion de l'information pour la sécurité alimentaire : **bien identifier les besoins en information, élaborer des programmes de collecte et d'analyse et concevoir les instruments de prise de décision.**

Un important travail statistique doit être réalisé sur l'agrégation régionale des données et la cohérence des séries. L'analyse économique doit préparer et réaliser le diagnostic par une recherche de liens entre les variables pertinentes du système alimentaire et par une évaluation de l'impact des politiques. En rapport avec les cellules nationales, l'Equipe centrale va ainsi constituer le noyau d'un véritable système régional d'analyse de politiques.

Avec la création dans chaque pays d'une structure nationale de coordination et de gestion de l'information, il faudra ainsi faire jouer à celle-ci le rôle de cerveau d'un observatoire national. Cet observatoire va être un instrument privilégié pour le pilotage des politiques alimentaires. Dans ce sens, les centrales d'information déjà installées dans les pays, constituent une pièce maîtresse. Ces centrales sont à la fois un instrument de travail des Composantes nationales et une pièce essentielle du dispositif de recueil de l'information régionale.

Ceci implique qu'un appui doit être apporté à la gestion courante et l'utilisation de dites centrales d'information. L'animation locale devra désormais apporter un appui à l'analyse économique.

Les centrales doivent contenir les paramètres essentiels de la sécurité alimentaire (production, consommation, commercialisation, transformation, etc.).

Il faudra élaborer un cadre spécifique pour l'analyse des données (nationales et régionales) en vue de la prise de décision selon trois directions :

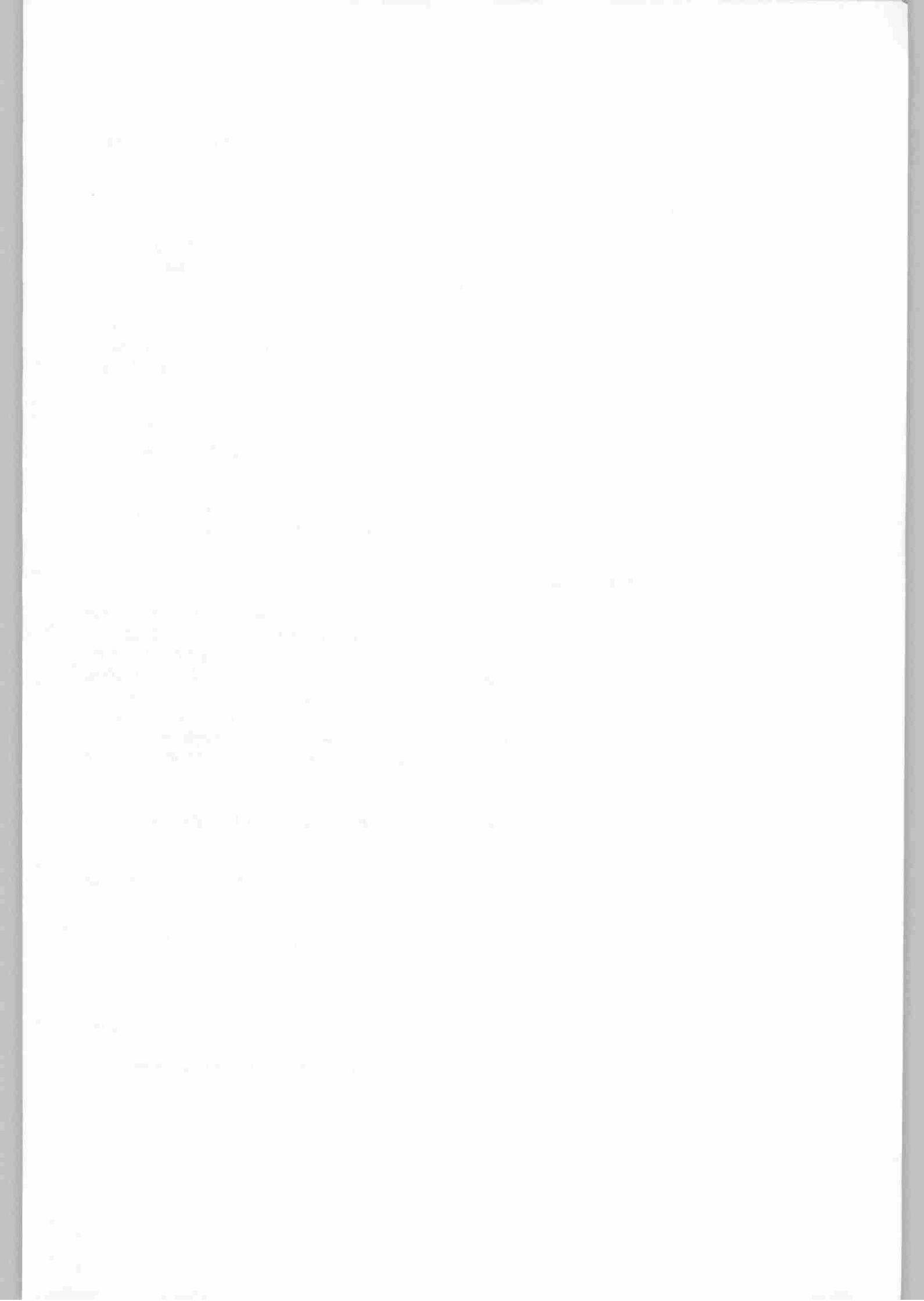
*** Prévoir et mieux gérer les crises alimentaires**

Il s'agit de centraliser l'information des systèmes nationaux de gestion de l'information pour la sécurité alimentaire et de la mettre en relation avec les données régionales y compris celles des pays côtiers, en vue de confectionner un tableau de bord de la situation alimentaire.

*** Proposer des mesures de politiques agricoles et alimentaires et suivre leur impact à court terme :**

Il s'agit ici de :

- . proposer des mesures de politiques pour une sécurité alimentaire.
- . de recenser les mesures prises et d'évaluer leurs effets présents ou prévisibles sur les situations alimentaires nationales et régionales.



Elle sera composée de 12 experts, (4 au niveau central et 8 au niveau local). Elle sera formée :

. Au niveau central :

- d'un coordonnateur régional, chargé de la coordination des activités et de la gestion administrative et financière du projet.
- d'un statisticien, chargé entre autres de l'appui technique pour la conception des programmes et des méthodologies relatifs à l'amélioration de la qualité de l'information.
- d'un économiste, chargé entre autres, des problèmes d'analyse et de gestion de l'information.
- d'un expert en communication, chargé des problèmes de circulation d'informations.

. Au niveau local (décentralisé)

- 8 représentants décentralisés de l'ECA reconnus pour leur compétence technique en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des informations, et ayant des qualités éprouvées d'animateurs. Ils devraient être suffisamment compétents pour éviter une surcharge de travail des experts de l'ECA Centrale, déjà assez concentrés sur les tâches de conception au profit du niveau Régional.

Dans le cas où cette option est retenue, il y'aura un (1) animateur local dans chacun des pays du CILSS.

Dans le cas où les moyens du projet ne permettent pas de retenir cette option, il y'aura quatre (4) animateurs locaux basés comme suit :

- 1 à Niamey pour le Niger et le Tchad,
- 1 à Dakar pour le Sénégal et le Cap-Vert,
- 1 à Bissau pour la Guinée-Bissau et la Gambie,
- 1 à Bamako pour le Mali et la Mauritanie.

Dans l'un ou l'autre des cas, le Burkina Faso est animé par un des experts de l'Eca Centrale.

L'ECA Centrale, et les animations locales, seront appuyées par le personnel logistique nécessaire.

L'ECA devra pouvoir s'entourer d'un pool de compétences pour soutenir le volume de travail et la réflexion méthodologique.

b) Les Composantes Nationales

Dans chacun des Etats, le chef de file de la Composante nationale (C.N.) sera la direction responsable des statistiques agricoles.

Les Composantes Nationales rassembleront, outre le service chef de file, la structure nationale de coordination et de gestion de l'information sur la sécurité alimentaire, les représentants des directions de la statistique, de l'élevage, des organismes céréaliers, des institutions chargées de l'aide alimentaire et de tous autre service impliqué dans le recueil de l'information statistique dans les secteurs agricoles et alimentaires.

Les Composantes Nationales devront, dans le cadre de leurs activités et sur la base d'une convention entre les pays et le CILSS, proposer à l'ECA les programmes d'activités, mettre au point les méthodologies d'enquêtes et études, réaliser l'exécution des programmes retenus, assurer la publication et la diffusion ainsi que la l'analyse des résultats des travaux menés. Elles auront de plus la charge de la gestion des banques de données nationales.

Elles bénéficieront pour la réalisation de ces tâches de l'appui de l'ECA, et en tout premier lieu, de celui de ses représentants décentralisés.

c) La Réunion de Concertation Régionale

Une réunion de concertation régionale regroupant les chefs de file des Composantes Nationales et l'ECA, aura lieu chaque année. Les représentants des bailleurs de fonds ainsi que celui du CILSS, devront y participer. Cette réunion portera sur des thèmes spécifiques, ou sur l'évaluation des actions accomplies et l'adoption de programmes nationaux et régionaux.

d) La Réunion du Comité Technique

Le Comité Technique sera composé de 9 à 10 personnes : (6 seront désignées à titre intuiti personae, 2 seront de l'ECA, et 1 représentera l'OSCE). Il se réunira une fois par an, autour de dossiers techniques précis présentés par l'ECA, pour donner un avis motivé et faire des recommandations sur les programmations régionales et nationales. Il examinera les orientations du projet, les priorités et la faisabilité technique des opérations de collecte envisagées. Il devra jouer un véritable rôle de pilotage du projet.

Ses réunions se tiendront suffisamment tôt pour permettre la diffusion et la prise en compte de ces recommandations par l'ECA, les Composantes Nationales et les Délégations de la Commission de la Communauté Européenne avant les réunions de Concertation Régionale. Les membres du Comité Technique devraient pouvoir disposer du temps nécessaire pour l'étude approfondie des dossiers sur place avec les membres de l'ECA. Un membre du Comité Technique participera aux réunions de concertation régionale.

e) Réunion de coordination CILSS/Bailleurs de fonds du projet

Au cas où il y'a plusieurs sources de financement, cette Réunion se tiendra annuellement et regroupera le Secrétaire Exécutif du CILSS avec le Coordonnateur du Projet, et les représentants des bailleurs de fonds.

Cette Réunion devra adopter les programmes et les devis financiers de chaque année, sur la base des compte-rendus des Réunions du Comités Technique et de la Concertation Régionale.

6.2. SUIVI DU PROJET

Les animateurs locaux, en rapport avec la Délégation des Communautés Européennes dans les Etats Membres du CILSS assureront le suivi du programme dans les pays de leur compétence. Elles fourniront annuellement au Comité Technique un avis sur le déroulement du projet.

L'Office Statistique des Communautés Européennes sera consulté en permanence et pourra être associé à certaines actions. Il aura un rôle d'appui et d'expertise. Deux missions tripartites (CILSS/CCE/OSCE) d'évaluation du projet seront faites, après la deuxième année du projet, et avant son expiration. Elles seront suivies de réunions entre le CILSS et les bailleurs de fonds du projet.

6.3. COUT DU PROJET

Il sera estimé ultérieurement après adoption des objectifs, des grandes lignes et de la philosophie globale du projet.

6.4. DUREE DU PROJET

La durée du projet sera de cinq (5) ans. Cette durée sera suffisante pour, d'une part, permettre la réalisation de l'essentiel des objectifs assignés au projet et d'autre part assurer une prise en charge progressive par les ressources nationales, du fonctionnement des dispositifs.
